le Vice-Président délégué à l'urbanisme
Gabriel [illegible]

Pour le CE

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le lundi 12 octobre 2026 à 9 heures 00

Observations de M[1] DEBONDANT PHILIPPE

de : Mercredi 14 Octobre 2026 -

Parcelles Concernées BC 253 ; BC254 ; BC 68 La Françoisière

La réclamation se porte sur le fait de la réduction de la partie constructible ce qui rend difficile l'implantation d'une maison et de dépendance (garage...) Ce ne sont que des petites parcelles en 800 et 1500 m² et cette réduction nous surprend énormément en sachant que nos parcelles sont entouré de maison et en limite arrière avec la forêt domaniale -

la réduction de la partie constructible est d'environ 50%. Je vous demande particulièrement l'intégralité en zone constructible mais au moins 80% .

Sachant qu'il est difficile de prendre une solution sans avoir vu sur place. Je suis donc disponible pour une rendez-vous sur place -

Il faut savoir également que les parcelles BC 253 et BC 254 font partie d'un lotissement.

Je vous adresse mes salutations distinguées -



[1] Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.